

## Délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

Nombre de Conseiller·ères  
en exercice : 23  
Présent·es : 20  
Votant·es : 22  
Procurations : 3  
Délibération rendue exécutoire  
le : 13/11/2024  
Convocation du Conseil Municipal  
en date du : 07/11/2024  
Affichage en date du : 07/11/2024  
Publication en date du : 18/11/2024  
Réception en préfecture en date du :

L'an deux mille vingt quatre  
Le douze novembre

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Justine LE NY ayant donné procuration à Christophe JAGU, de Réjane BOSCHER ayant donné procuration à Daniel CORNEJE et de Jacques SIBERIL ayant donné procuration à Nolwenn BURLOT.

Secrétaire de séance : Stellane BRETON-ANJOT

### DB\_2024-11-12-03 Maison de santé pluriprofessionnelle : approbation du programme

Rapporteur : M. Guillaume ROBIC

*Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la délibération du 19 décembre 2023 autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre,  
Vu l'avis favorable de la CARPEC et de l'Agence régionale de santé sur le projet de santé, en date du 6 avril 2023  
Vu l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France en date du 31 octobre 2024,  
Vu l'avis des commissions communales du 06 novembre 2024,*

La maîtrise d'œuvre a transmis l'avant-projet du programme de travaux « Maison de santé pluriprofessionnelle », présenté en commission communale.

Pour rappel, le programme consiste en la restructuration et l'extension de la maison médicale située 6 bis rue Joseph Pennec afin de permettre au sein d'un bâtiment plus spacieux, fonctionnel, économe et accessible de disposer d'une maison de santé pluriprofessionnelle à même d'accueillir simultanément divers professionnels de santé.

Le programme de travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre au stade avant-projet définitif à 1 092 200 € ht.

Il est précisé que la Région Bretagne a fléché un accompagnement à ce projet dans le cadre de la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne » à hauteur de 300 000 €.

Afin de tenir compte de dépenses diverses hors programme travaux, de l'actualisation et des aléas de chantier et dans l'attente du marché de travaux à lancer, il est proposé d'arrêter l'enveloppe du programme d'investissement à 1 390 000 € HT en incluant les honoraires des études. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de solliciter sur cette base les demandes de subvention.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votant·es, Mme Gael PEDRON ayant décidé de par sa profession de médecin généraliste sur la commune de Rostrenen de ne pas prendre part au vote :

- D'approuver le programme d'investissement maison de santé pluriprofessionnelle tel que présenté et son financement ;
- Précise que les crédits correspondants à cette opération portent sur l'exercice budgétaire 2024 pour les études et le lancement de la consultation du marché de travaux et sur les exercices suivants pour la réalisation des travaux et achats de fournitures et services ;
- Autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à déposer et signer tout document concourant à la réalisation de ce programme.

Pour extrait conforme,

Le 15/11/2024

Le Maire,

Guillaume ROBIC

